**CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE**

**(*Recrutement d’un travailleur reconnu handicapé*)**

**ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.352-4**

**DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Entre [**dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné**]représenté*(e)* par son Maire *(ou Président)*, etdûment habilité par délibération du [**indiquer l'organe délibérant**]en date du [**date**]

Et

M. ou Mme [**Nom, Prénom**], « le cocontractant »,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.352-4,

Vu la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 modifiée en faveur de l’emploi des travailleurs handicapés et instituant une obligation d’emploi de travailleurs handicapés auprès des collectivités publiques,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié, relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique,

Vu la délibération en date du [**date**] créant l’emploi permanent de [**emploi**] relevant de la catégorie hiérarchique [**A, B ou C**] comprenant les fonctions suivantes [**fonctions**] et fixant le niveau de rémunération ainsi que la quotité horaire de travail à hauteur de [**heures**]/35h00,

Vu la vacance de l’emploi au tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d’emploi auprès du centre de gestion en date du [**date**],

Vu la candidature de M. ou Mme [**Nom, Prénom**],

Considérant que M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est reconnu travailleur handicapé au sens des dispositions du code du travail relatives à l’obligation des travailleurs handicapés par les employeurs privés et publics, et que son handicap a été jugé compatible avec l’emploi postulé,

Considérant que l’intéressé(e) est titulaire de [**titre, diplôme, expérience professionnelle…**],

Considérant l’avis favorable de la commission chargée de vérifier les équivalences de diplômes, *(le cas échéant)*

Considérant la reprise des services antérieurs de l’intéressé(e) pour le calcul de la rémunération,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1** : OBJET ET DURÉE DU CONTRAT

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est recruté(e) pour une durée de [**durée équivalente à celle du stage prévu par le statut particulier correspondant**] à compter du [**date**], en qualité de [**intitulé du poste et grade**], contractuel relevant de la catégorie hiérarchique [**A, B ou C**] pour assurer les fonctions suivantes :

* [**fonctions**].

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] sera affecté à [**lieu d’affectation**].

**ARTICLE 2** : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] sera soumis*(e)* pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par le Livre Ier du code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

**ARTICLE 3** : TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Pour l'exécution du présent contrat, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] exercera ses fonctions pour une durée hebdomadaire de [**durée**].

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] percevra une rémunération mensuelle sur la base du [**échelon**] échelon du grade de [**grade**], indice brut [**IB**], indice majoré [**IM**], l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, *(le* *cas échéant)* ainsi que les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

**ARTICLE 4** : DÉROULEMENT DU CONTRAT

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] fera l’objet d’un suivi personnalisé visant à faciliter son insertion professionnelle. Il *(ou elle)* sera astreint(e) à suivre les actions de formation mentionnés à l’article L.422-28 du code général de la fonction publique, sous réserve des aménagements nécessaires fixés par le CNFPT.

Un rapport d’appréciation sur le déroulement du contrat sera établi par l’autorité hiérarchique. Ce rapport sera intégré au dossier individuel de l’agent.

**ARTICLE 5** : SÉCURITÉ SOCIALE – RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale. M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est affilié*(e)* à l'IRCANTEC.

**ARTICLE 6 :** FIN DU CONTRAT

Au terme du contrat, l’autorité territoriale apprécie l’aptitude professionnelle de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] après un entretien avec celui-ci.

Sur la base de ce rapport, l’autorité territoriale procèdera soit :

* A la titularisation dans le grade de [**grade**], sur l’emploi dans lequel l’agent a été recruté en qualité de contractuel.

Ou, après avis de la commission administrative paritaire,

* Au renouvellement du contrat pour une durée identique à celle du contrat initial, sur le même grade, si l’agent, sans s’être révélé inapte à exercer ses fonctions, n’a pas fait preuve de capacités professionnelles suffisantes,
* Au renouvellement du contrat pour une durée identique à celle du contrat initial, sur un grade du cadre d’emplois de niveau hiérarchique inférieur, si l’appréciation de l’aptitude de l’agent ne permet pas d’envisager qu’il puisse faire preuve de capacités professionnelles suffisantes dans le cadre d’emplois dans lequel il a vocation à être titularisé,
* Au non renouvellement du contrat, si l’appréciation de l’aptitude ne permet pas d’envisager qu’il puisse faire preuve de capacités professionnelles suffisantes. Il pourra bénéficier des allocations d’assurance chômage.

A l’issue du renouvellement, la situation sera à nouveau examinée et l’agent sera :

* Titularisé,
* Non titularisé, après avis de la commission administrative paritaire. Il pourra bénéficier des allocations d’assurance chômage.

**ARTICLE 7** : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative du tribunal administratif de Nîmes dans le respect du délai de recours de deux mois.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en double exemplaire à [**commune**], le [**date**]

Le Maire *(ou le Président)* Le cocontractant

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

*(Le cas échéant)*

***Annexes :***

* Fiche de poste,
* Document récapitulant l'ensemble des instructions de service opposables aux agents titulaires et contractuels (exemple : règlement intérieur, circulaire, note de service…),
* Les certificats de travail délivrés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans les conditions prévues à l’article 38 du décret n°88-145 du 15 février 1988.